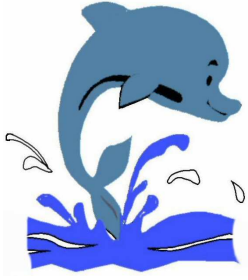


REGLEMENT INTERIEUR



Club des dauphins

St Pierre Quiberon

↵ L'espace de jeu est privé et son accès est payant. Les terrains de jeux et les agrès sont rigoureusement interdits à toutes personnes et enfants non inscrits au club. L'usage des agrès est également interdit aux membres du club en dehors des heures d'ouverture. En outre, le club dégage toute responsabilité en cas d'accident lors du montage et du démontage du club, ceux-ci ayant lieux en dehors des heures d'ouverture au public.

↵ Tout enfant récupéré par son responsable (parents, grands-parents, tuteurs, oncles,...) ou autres personnes autorisées (adultes ou mineurs), avant la fermeture, est considéré comme définitivement sorti du club et n'est plus sous la responsabilité du club de plage. Il en est de même pour un enfant autorisé à quitter seul le club.

↵ Si l'enfant est autorisé à quitter seul le club ou accompagné d'une autre personne (adulte ou mineur) autre que son responsable, avant la fermeture ou bien à la fermeture, le responsable de l'enfant devra l'indiquer sur la fiche d'inscription.

↵ Le Club des dauphins se réserve le droit de refuser les enfants s'ils ne sont pas propres, et s'ils n'ont pas l'éveil nécessaire aux différentes activités proposées.

↵ Les parents ou responsables du ou des enfants doivent fournir le goûter (hydratation comprise), ainsi que le nécessaire à une exposition au soleil (coiffe, lunettes de soleil, crème protectrice), ou à la pluie.

↵ Les tarifs sont fixes et tiennent compte d'une dégression qui ne peut s'appliquer :

- Pour plusieurs adhésions
- Qu'aux membres d'une même famille

↵ Un forfait n'est valable que pour une seule et même personne et ne peut-être partagé par des personnes différentes.

↵ Les tarifs sont dégressifs à partir d'une semaine entière, et correspondent à des journées consécutives ouvrables ; en deçà, le tarif correspond au prix unitaire choisi (demi journée ou journée) multiplié par le nombre de présences de l'enfant. En aucun cas ces journées ne sont modulables dans le temps (le club étant ouvert du lundi au samedi tous les jours de la semaine, sauf conditions exceptionnelles).

↵ Le règlement doit se faire au moment de l'inscription du ou des enfants.

↵ Le club se réserve le droit d'exclure les parents et enfants qui ne respectent pas le règlement intérieur.

La direction du club

